

La lettre du maire

Le 16 mai 2004



Expulsions locatives un premier pas... Mais !

Le ministre de la Cohésion sociale vient d'annoncer un moratoire sur les expulsions locatives dans le parc social.

Cette annonce qui concerne les locataires dits « de bonne foi » confirme le bien-fondé de ma démarche auprès de monsieur le Préfet pour obtenir l'arrêt des expulsions sur le territoire de la commune.

Pour autant, ce début de prise en compte de la situation d'extrême pauvreté vécue par plusieurs dizaines de milliers de familles en France ne résout pas durablement le problème comme le démontre l'exemple de notre ville où, depuis de nombreuses années, nous avons mis en place un dispositif préventif associant bailleurs, travailleurs sociaux, services municipaux pour engager toutes les démarches permettant d'éviter que l'Etat en la personne du préfet ordonne l'exécution de l'expulsion des locataires en impayés de loyers.

Ne plus supprimer l'aide au logement (APL) au troisième impayé de loyer est une bonne mesure qui évite d'enfoncer davantage les familles en difficulté.

Travailler à la reprise du paiement du loyer est indispensable mais comme le dit le langage populaire : « On ne peut pas tondre un œuf » et pour les familles dont les ressources sont proches ou sous le seuil de pauvreté d'autres mesures doivent être prises.

En fait, ce qui bien souvent motive l'expulsion de certains locataires, c'est l'obligation faite à l'Etat de dédommager les bailleurs qui, ayant obtenu des tribunaux l'expulsion de leur locataire, n'obtiennent pas du préfet le concours de la force publique (la Police) pour la mettre à exécution.

Cela représente des sommes très importantes qui, au lieu d'être un facteur qui accélère les expulsions, devraient être utilisées pour sortir les familles de leur situation d'impayés de loyers.

Je trouve inacceptable que le moratoire décrété par le ministre ne concerne pas les locataires du secteur privé qui souvent doivent faire face à des loyers et des charges locatives bien plus importants que dans le secteur social.

Là encore il ne s'agit pas de priver les bailleurs de leurs revenus locatifs ni d'accepter le non-paiement du loyer.

L'exigence que nous devons avoir pour que tous les locataires honorent les contrats locatifs qui les lient à leurs bailleurs ne doit pas relever, sauf exception, des tribunaux, mais d'un processus préventif permettant une véritable prise en compte sociale et financière de chaque situation.

Mettre les familles à la rue n'a jamais rien résolu et ne résoudra jamais rien.

Bien au contraire cela oblige à multiplier les structures d'accueil d'urgence, les

hébergements à l'hôtel pour ne pas laisser des femmes, des hommes et des enfants dehors. Le coût social et financier pour la société est bien plus lourd que le maintien dans les lieux.

Si les mesures gouvernementales restent en l'état, le risque est grand de semer l'illusion chez ceux qui restent menacés d'expulsion et de rendre « méfiants » les bailleurs pour signer des baux aux plus modestes d'entre nous.

Les mesures annoncées par le ministre ne peuvent être qu'un premier pas sur le chemin qui doit conduire à une véritable reconnaissance du droit au logement pour chaque citoyen, à une prise en compte des difficultés économiques et d'insécurité sociale qui touchent 95 % des familles concernées par les mesures d'expulsions locatives.

Dans une ville qui, malgré l'existence de 12 043 logements sociaux logeant 48 % des foyers aubervillariens, compte près de 4 000 demandeurs de logements et plusieurs centaines de logements insalubres, nous savons mieux qu'ailleurs que les expulsions ne font que rajouter de l'exclusion à

l'exclusion, de la misère à la misère.

Ensemble, locataires, élus, associations, syndicats rassemblons-nous pour exiger une véritable politique du logement s'appuyant sur des solidarités entre toutes les régions, tous les départements, toutes les villes pour construire des logements sociaux. Une politique donnant les moyens aux organismes HLM d'entretenir et d'améliorer leur parc, une politique privilégiant la prévention et refusant l'expulsion comme moyen de résoudre les problèmes de dettes locatives.

Pascal Beudet
maire d'Aubervilliers



AUBERVILLIERS